

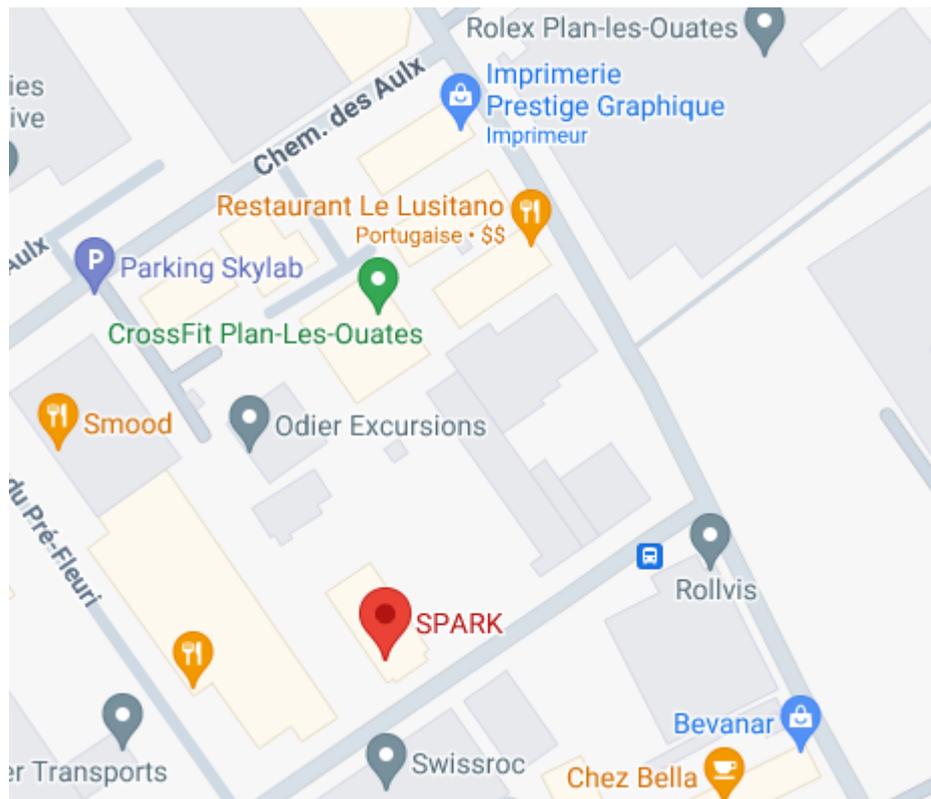
Cours préparatoire à l'examen de

Spécialiste de la sécurité au travail et de la protection de la santé (STPS) avec F4S SA



Schweizerisches Qualitätszertifikat für Weiterbildungsinstitutionen
Certificat suisse de qualité pour les institutions de formation continue
Certificato svizzero di qualità per istituzioni di formazione continua

Institution certifiée eduQua depuis 2007



F4S SA

Santé, sécurité et ergonomie au travail

Campus SPARK

Chemin du Champ-des-Filles 4

CH-1228 Plan-les-Ouates

Tél. : +41 (0)22 345 24 04

www.f4s.ch - info@f4s.ch

Les spécialistes de la sécurité au travail

Les employeurs doivent faire appel à des spécialistes de la sécurité au travail lorsque la protection de la santé des travailleurs et leur sécurité l'exigent. Cette obligation est prévue par les articles 11a à 11f de l'Ordonnance sur la prévention des accidents. Elle est concrétisée par la Directive relative à l'appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail (directive MSST).

Les spécialistes de la sécurité au travail sont des titulaires du brevet fédéral de spécialiste STPS (voir l'ordonnance sur la prévention des accidents), des médecins du travail, des hygiénistes du travail, des ingénieurs de sécurité et des chargés de sécurité qui satisfont aux exigences de l'Ordonnance sur les qualifications des spécialistes de la sécurité au travail.

Objectifs de la formation de spécialiste STPS

La formation de F4S permet :

- d'obtenir les certificats de modules reconnus, nécessaires pour se présenter à l'examen du brevet fédéral de spécialiste de la sécurité au travail et de la protection de la santé
- d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires à cette fonction.

A la fin de la formation, les participants seront à même de :

1. Appliquer les bases de la sécurité au travail et de la protection de la santé
2. Créer et mettre en œuvre des concepts de sécurité et la protection de santé
3. Organiser les formations et la prévention
4. Mettre en œuvre la sécurité au travail et la protection de la santé dans un contexte spécifique

Public-cible

La formation s'adresse à toute personne réalisant des tâches de protection de la santé et de la sécurité au travail et souhaitant obtenir le brevet de spécialiste STPS : personnes en charge de la prévention dans les entreprises et administrations, prestataires de services, animateurs de solutions MSST, inspecteurs du travail, etc.

Conditions d'admission à la formation

Une année d'expérience professionnelle dans le domaine de la sécurité au travail et la protection de la santé est souhaitée.

Attention, le fait de suivre la formation ne garantit pas l'accès à l'examen du brevet fédéral.

Conditions d'admission à l'examen

Les conditions de l'examen fédéral, fixées par l'association pour la formation professionnelle supérieur, sont les suivantes :

a) sont titulaires d'un certificat fédéral de capacité (CFC) ou d'un diplôme équivalent et qui justifient d'au moins trois ans d'expérience professionnelle, dont une au moins dans le domaine STPS,

ou

b) sont titulaires d'une maturité gymnasiale, d'une maturité spécialisée, d'un certificat de culture générale ou d'un diplôme équivalent et qui justifient d'au moins cinq ans d'expérience professionnelle, dont une au moins dans le domaine STPS,

ou

c) sont titulaires d'un titre d'une haute école et qui justifient d'au moins trois ans d'expérience professionnelle, dont une au moins dans le domaine STPS.

et qui

d) ont acquis les certificats de modules requis ou disposent des attestations d'équivalence nécessaires

Les avantages de la formation de F4S

Une souplesse d'organisation conciliable avec le travail

Les formations ont lieu tout au long de l'année de manière fragmentée (environ 1,5 jours par semaine) ce qui rend les absences moins préjudiciables à la bonne marche des entreprises et permet de répartir le travail individuel à fournir.

Les participants peuvent suivre les modules au rythme qui leur convient et faire valider progressivement leurs modules de formation dans l'ordre établi. Il devient ainsi possible d'espacer le cursus dans le temps. Il est néanmoins possible de suivre l'ensemble des cours nécessaires sur une période d'environ 18 mois.

Une préparation en continu

Des exercices et des échanges permettent l'assimilation des connaissances tout au long de l'année jusqu'à l'obtention des cinq modules d'examen. En plus, nous offrons un module préparatoire aux examens qui permet aux candidats à l'examen du brevet STPS de se préparer sereinement entre le moment où les certificats de modules validés doivent être remis à l'Association pour la formation professionnelle supérieure et le moment de la session d'examens du brevet (automne).

Des modes d'enseignement et d'évaluation adaptés à la formation d'adultes

La formation vise à développer les compétences d'analyse, de compréhension, de recherche d'informations, d'expression orale dont les spécialistes STPS doivent faire preuve sur le terrain.

Pour cette raison, la formation laisse une large place à la discussion et au travail en groupe. L'évaluation des participants se fait au travers de travaux écrits.

Des formateurs compétents, un bagage théorique et une expérience pratique solides

Les formateurs sont actifs non seulement dans la formation, mais également dans l'intervention en entreprise de branches professionnelles variées. La formation de spécialiste STPS repose ainsi sur une expérience de terrain avérée et sur des connaissances théoriques solides.

La formation s'appuie sur un réseau comprenant une vingtaine de formateurs, spécialisés dans leurs domaines respectifs.

Notre entreprise est certifiée eduQua, label de qualité pour la formation continue en Suisse.

Modules

MI : Module d'introduction

Durée : 3 heures

Le MI permet de présenter le cursus de formation et son organisation. Les objectifs de ses deux heures sont les suivants :

- Connaître l'organisme de formation
- Comprendre le déroulement du cursus

MP1 : Appliquer les bases de la sécurité au travail et de la protection de la santé

Durée : 42 heures

Le MP1 porte sur le cadre juridique de la santé et de la sécurité au travail. Celui-ci aborde les dispositions juridiques (lois, ordonnances, directives), ainsi que la doctrine et la jurisprudence. A l'issue de ce module, les participants seront capables :

- De connaître les principales bases légales en matière de santé et de sécurité au travail ;
- D'identifier les partenaires possibles et les moyens de développer ses propres compétences ;
- De comprendre les bases en matière de gestion de projet ;
- D'identifier des situations critiques et des moyens d'y faire face.

MP2 : Créer et mettre en œuvre des concepts de sécurité et la protection de santé

Durée : 102 heures

Le MP2 porte sur le système de gestion, la détermination des dangers et la prévention des accidents du travail. A l'issue de ce module, les participants pourront :

- Créer un concept de sécurité et de protection de la santé ;
- Procéder à des déterminations des dangers et planifier des mesures ;
- Concevoir un concept en cas d'urgence ;
- Tenir des statistiques et conduire des enquêtes en cas de sinistre.

MP3 : Organiser les formations et la prévention

Durée : 25 heures

Le MP3 porte sur le développement de connaissances relatives à la prévention au sein des entreprises et la sensibilisation des collaborateurs. A l'issue de ce module, les participants sauront :

- Mettre en œuvre des formations et des plans de formation ;
- Elaborer des moyens d'informations (instruction, liste de contrôle, etc.)
- Concevoir une campagne de prévention

MA1 : Agir en tant que préposé à la sécurité et à la protection de la santé

Durée : 34 heures

Le MA1 porte sur l'intégration des connaissances au niveau du systèmes de gestion en santé et sécurité au travail. A l'issue de ce module, les participants :

- Seront capables d'intégrer la STPS, procéder à l'organisation de processus et conseiller la direction en matière de santé et de sécurité au travail ;
- Connaîtront le déroulement des audits en santé et sécurité au travail et comment réagir aux contacts des organes officiels ;
- Sauront comment collaborer avec des entreprises tierces et se coordonner en matière de santé et de sécurité au travail ;
- Connaîtront les points importants lors de la réception de machines ou d'installation.

MO : Mettre en œuvre la sécurité au travail et la protection de la santé dans un contexte spécifique

Durée : 22 heures

Le candidat approfondit ses connaissances dans un secteur d'activité particulier (construction ou Industrie-Artisanat ou Prestations de services) et étudie comment la santé-sécurité peut être déployée dans ce domaine. A la fin de ce module, les participants :

- Sauront comment peut se déployer la STPS dans leur domaine spécifique (construction ou industrie-artisanat ou prestations de service).

MPE : Module préparatoire aux examens

Durée : 32 heures

Le MPE est consacrée à la présentation, à la préparation de l'examen final fédéral de spécialiste en sécurité et protection de la santé. Lors de ce module, les participants pourront :

- Se familiariser avec le mode d'examen du brevet ;
- S'entraîner à agir dans des situations critiques ;
- Bénéficier de feed-back de la part des formateurs et des autres participants.

Modalités d'évaluation

Les modules de cours du spécialiste de la sécurité au travail et de la protection de la santé sont validés par un examen écrit de fin de module (QCM). Chaque module fait l'objet d'un examen qui lui est propre.

Les candidats ayant réussi les cinq modules et qui remplissent les prérequis de l'Association pour la formation professionnelle supérieure, peuvent s'inscrire auprès de l'association pour se présenter à l'examen du final du brevet fédéral de spécialiste de la sécurité au travail et de la protection de la santé.

La réussite des cinq modules de formation ne garantit pas à elle seule l'admission aux examens du brevet. F4S décline toute responsabilité en cas de refus de l'inscription d'un candidat aux examens par l'Association pour la formation professionnelle supérieure. Il incombe au candidat de vérifier son éligibilité à l'inscription des examens du brevet et de constituer son dossier d'admission.

Commission de formation

La formation de spécialiste STPS est supervisée par le pôle formation interne composé d'un(e) responsable pédagogique (titulaire du BFFA), d'un(e) responsable formation (titulaire du FSEA) et d'un(e) représentant(e) de l'équipe de formateurs.

En cas de besoin, le pôle formation peut faire appel à une commission de formation. Cette dernière comprend :

- un hygiéniste du travail externe,
- un ingénieur de sécurité externe,
- un médecin du travail externe.

Tous ces spécialistes sont agréés par leurs associations professionnelles respectives. La commission comprend également un formateur d'adultes qualifié interne (titulaire du FSEA) et un membre de l'équipe de F4S.

La commission supervise le programme de formation et fait office d'instance de recours.

Inscription

L'inscription à la formation de spécialiste STPS peut se faire soit via le site Internet de F4S (www.f4s.ch onglet Formation), soit au moyen du formulaire annexé.

Lieu des cours

Les cours se déroulent dans la salle de formation de F4S, Campus Spark, Chemin du Champ-des-Filles 4, 1228 Plan-les-Ouates.

Frais de formation

Les 260 heures composant le cursus de spécialiste STPS sont facturées en avance. En cas de besoin, des échelonnements de paiement sont possibles et doivent être adressés au moment de l'inscription. soit au total	CHF 11'700.-
Frais d'inscription, certificats de modules et coûts administratifs sont facturés séparément. pour un montant forfaitaire de	CHF 1'250.-
soit un montant total de	CHF 12'950.- (non soumis à TVA)

Ce montant inclut l'inscription, les frais administratifs, la participation aux 260 heures du cursus, l'accompagnement personnalisé des participants par les organisateurs, les supports de cours et les pauses café. Les frais d'inscription à l'examen fédéral centralisés ne sont pas inclus et dépendent directement de l'Association pour la formation professionnelle supérieure STPS (www.diplom-asgs.ch).

Annulation

En cas d'abandon de la formation en cours de route, les frais suivants sont dus :

- Si le désistement est annoncé plus d'un mois avant le début du cursus : aucun frais de désinscription,
- Si le désistement est annoncé entre 1 mois avant le début du cursus et au plus tard 1 mois après son début : 50% sont dus,
- Si le désistement est annoncé plus d'1 mois après le commencement des cours : la totalité est due.

F4S SA

F4S SA, est une société de services issue de la fusion en 2019 entre Fair 4 Safety SA créée en 2006 et ERGOrama SA créée en 1995. L'actionnaire unique de cette société est la Fédération des Entreprises Romandes Genève. F4S SA a pour but d'assurer la mise en œuvre de la directive relative à l'appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail (Directive CFST 6508 dite Directive MSST) auprès des entreprises et des associations patronales. Elle est composée de spécialistes en santé et sécurité au travail selon l'art. 11d de l'OPA et exerce son activité au niveau de chaque entreprise et/ou au niveau de l'ensemble d'un groupe d'entreprises. F4S SA exerce ses activités dans trois champs :

L'intervention en entreprise

Application de la directive MSST dans divers secteurs économiques (solution-type); enquêtes santé et évaluation des conditions de travail ; aménagement du temps de travail et gestion des horaires ; conception et aménagement de situations, espaces et postes de travail ; analyse et prévention des risques de troubles musculo-squelettiques ; ergonomie du handicap ; établissement de statistiques et d'indicateurs de santé au travail ; etc.

La formation

Animation d'un programme annuel de formation inter-entreprises en ergonomie, santé et sécurité au travail ; organisation de cours sur mesure en entreprise ou pour des associations ; animation de différents cursus de formation (dont préposé à la sécurité au travail, assistant de sécurité, chargé de sécurité).

Les outils informatiques

Développement de logiciels et d'applications web pour systématiser la gestion des données sur la prévention des risques professionnels ; faciliter la conception des horaires et l'aménagement du temps de travail ; établir des tableaux de bord et des indicateurs (absences et accidents).

Je souhaite m'inscrire à la formation, avec le module à option suivant :	
<input type="checkbox"/> Construction	
<input type="checkbox"/> Industrie	
<input type="checkbox"/> Service	
<input type="checkbox"/> Monsieur	<input type="checkbox"/> Madame
Nom	
Prénom	
Employeur actuel	
Adresse professionnelle	
Adresse privée	
La correspondance doit être adressée à :	
<input type="checkbox"/> Adresse professionnelle <input type="checkbox"/> Adresse privée	
Adresse de facturation	
Paiement de la formation	<input type="checkbox"/> En totalité avant le début de la formation <input type="checkbox"/> Paiement échelonné en 2 fois <input type="checkbox"/> Paiement échelonné en 4 fois
No. de téléphone	
Adresse e-mail	
Profession	
Niveau de formation le plus élevé	
Années d'expérience professionnelle	

J'ai pris connaissance des conditions d'admission à l'examen fédéral (selon le règlement de l'ASGS), ainsi que du règlement de formation pour la préparation du brevet STPS F4S

Date et signature :

Participant : _____

Employeur/Mandataire : _____